



Maisons-Alfort, le 29 décembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de mise sur le marché d'une préparation générique (bis) de la  
préparation phytopharmaceutique TIPO n°entrant : 2060129**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par CCL, de demande de mise sur le marché d'une préparation générique (bis) pour la préparation phytopharmaceutique TIPO.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit ACTIROB B (n° 9400076), qui est un produit de revente ;

**L'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation TIPO présentée par CCL.**

**Pascale BRIAND**